

Le président de Nîmes Université

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Vu le règlement intérieur provisoire de l'université de Nîmes adopté par le conseil d'administration provisoire de l'EPE le 24 septembre 2024 ;

Vu l'arrêté n°2024-105 de proclamation des résultats des Élections du conseil d'administration, du conseil de la recherche, du conseil de la formation et des conseils de facultés de l'établissement public expérimental Nîmes université par vote électronique ;

Vu la composition du conseil de la formation, de la recherche et des conseils de faculté ;

Vu l'avis favorable du comité électoral consultatif en date du 03 mars 2025 ;

Vu l'arrêté 2025-89 89 portant organisation des élections partielles du conseil de la recherche, du conseil de la formation et des conseils de facultés de Nîmes université ;

Vu l'arrêté n°2025-90 arrêté relatif au rattachement des personnels BIATSS aux facultés en vue du scrutin du 11 avril 2025.

ARRETE

Article 1 : FACULTE DEG

Pour les élections des représentants au sein des conseils de faculté les 5 et 6 novembre 2025, les personnels BIATSS sont rattachés à la faculté Droit Economie Gestion (DEG) ainsi qu'il suit, dans le cadre de l'élection aux conseils des facultés, conformément aux dispositions du règlement intérieur sus visé :

- **Isabelle ALBOUY**
- **Sophie DAMIEN**
- **Khelifia LAHMAR**
- **Muriel PONS**

Article 2 : FACULTE LLH

Pour les élections des représentants au sein des conseils de faculté les 5 et 6 novembre 2025, les personnels BIATSS sont rattachés à la faculté lettres, langues, histoire (LLH) ainsi qu'il suit, dans le cadre de l'élection aux conseils des facultés, conformément aux dispositions du règlement intérieur sus visé :

- **Julien BARDIN**
- **Pierre NOUGAREDE**
- **Anaïs SIMON**
- **Isabelle SOULIER**

Article 3 : PSYCHO STAPS

Pour les élections des représentants au sein des conseils de faculté les 5 et 6 novembre 2025, les personnels BIATSS sont rattachés à la faculté PSYCHOLOGIE ET STAPS ainsi qu'il suit, dans le cadre de l'élection aux conseils des facultés, conformément aux dispositions du règlement intérieur sus visé :

- **Julien BARDIN**
- **Pierre NOUGAREDE**
- **Anaïs SIMON**
- **Isabelle SOULIER**

Article 4 : DESIGN

Pour les élections des représentants au sein des conseils de faculté les 5 et 6 novembre 2025, les personnels BIATSS sont rattachés à la faculté DESIGN ainsi qu'il suit, dans le cadre de l'élection aux conseils des facultés, conformément aux dispositions du règlement intérieur sus visé :

- **Myriam EL KALLOUCHI**

Article 6

Le Direction Générale des services est chargé(e) de l'exécution du présent arrêté. Il sera affiché sur les sites de Nîmes Université.

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté 2024-90 susvisé.

Le président de Nîmes Université
Benoît ROIG